



PRÉFET DE LA SOMME

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial

*18/01/2016*

**RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS  
spécial du 18/01/2016**

**SOMMAIRE**

**ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT**

**MISSION DEPARTEMENTALE DE COORDINATION**

Objet : Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord Pas-de-Calais Picardie-----1

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Objet : Arrêté préfectoral portant désignation du comité de pilotage du site Natura 2000 Zone spéciale de conservation FR2200357 « Moyenne Vallée de la Somme »-----2

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME**

Objet : Délégation de signature de M. GARAGNON pour les affaires foncières-----4

Objet : Délégation de signature de M. GARAGNON pour la gestion des patrimoines privés-----4

**AUTRES**

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA  
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE**

Objet : Décision DIRECCTE NORD – PAS-DE-CALAIS PICARDIE 2016-TS-2 portant délégation de signature de Monsieur Jean-François BENEVISE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais- Picardie dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et de la pêche maritime à Monsieur Dominique YDEE, directeur de l'unité départementale de la Somme-----5

**RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS  
spécial du 18/01/2016**

**ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT**

**MISSION DEPARTEMENTALE DE COORDINATION**

**Objet : Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord Pas-de-Calais Picardie**

Vu le Code de Commerce ;  
Vu le Code du Tourisme ;  
Vu le Code de l'Artisanat ;  
Vu le Code de la Consommation ;  
Vu le Code du Travail ;  
Vu le Code de la Sécurité Sociale ;  
Vu le Code général des impôts ;  
Vu le Code de l'urbanisme ;  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;  
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;  
Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,  
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;  
Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;  
Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER Préfet de la Somme;  
Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;  
Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François BÉNÉVISE sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord Pas-de-Calais Picardie ;  
Vu les arrêtés préfectoraux du 15 septembre 2014 donnant délégation de signature à Madame Yasmina TAÏEB, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie ;  
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRÊTE :**

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord Pas-de-Calais Picardie, pour signer les décisions, actes administratifs, conventions et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie

Article 2 Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord Pas-de-Calais Picardie, pour tous les actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous les actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification.

Article 3 : Sont toutefois exclus de la présente délégation :

1. les actes à portée réglementaire,
2. les arrêtés portant nomination des membres de commissions et comités régionaux,
3. les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et tous les arrêtés subséquents,

4. les conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'Etat,
5. les instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales,
6. les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
7. les requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétences auprès des différentes juridictions.

Article 4 : Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nord-Pas-de-Calais Picardie, peut subdéléguer sa signature aux collaborateurs qu'il aura désignés par arrêté, pour les domaines relevant de leur activité au sein du service.

Article 5°: Les arrêtés préfectoraux en date du 15 septembre 2014 susvisés portant délégation de signature à Madame Yasmina TAÏEB, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie, sont abrogés.

Article 6° Le secrétaire général de la Préfecture de la Somme et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord Pas-de-Calais Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 18 janvier 2016

Le Préfet

Signé : Philippe DE MESTER

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

### **Objet : Arrêté préfectoral portant désignation du comité de pilotage du site Natura 2000 Zone spéciale de conservation FR2200357 « Moyenne Vallée de la Somme »**

Vu la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1 à 7 et R.414-8 à 10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-33 ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER, préfet de la Somme ;

Vu le compte-rendu de la réunion du 1er décembre 2015 du comité de pilotage du site Natura 2000 « Moyenne Vallée de la Somme » ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2008 portant désignation du site Natura 2000 « Moyenne Vallée de la Somme » en Zone Spéciale de Conservation ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme ;

### **ARRÊTE**

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 6 novembre 2014 fixant la composition du comité de pilotage du site FR2200357, « Moyenne Vallée de la Somme » est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté fixe la composition du comité de pilotage du site FR2200357, « Moyenne Vallée de la Somme ». Ce comité est chargé de conduire la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000.

La composition du comité de pilotage est fixée comme suit :

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- un représentant élu du Conseil Régional de la région Nord Pas-de-Calais Picardie ou son suppléant ;
- un représentant élu du Conseil Départemental de la Somme ou son suppléant ;
- un représentant élu de la communauté de communes de la Haute Picardie ou son suppléant ;
- un représentant élu de la communauté de communes de la Haute Somme ou son suppléant ;
- un représentant élu de la communauté de communes du Pays du Coquelicot ou son suppléant ;
- un représentant élu de la communauté de communes du Val de Somme ou son suppléant ;
- un représentant élu du syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) ou son suppléant ;
- un représentant élu du syndicat de la vallée des anguillères ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Bray-sur-Somme ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Cappy ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Cerisy ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Chipilly ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Chuignolles ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Cléry-sur-Somme ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Corbie ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Curлу ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Eclusier-Vaux ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Etinehem ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Feuillères ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Frise ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Hamelet ou son suppléant ;

- un représentant élu de la commune de Hem Monacu ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de La Neuville-les-Bray ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Le Hamel ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Maricourt ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Méricourt-sur-Somme ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Morcourt ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Proyart ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Sailly-Laurette ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Sailly-le-Sec ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Suzanne ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Vaire-sous-Corbie ou son suppléant ;
- un représentant élu de la commune de Vaux-sur-Somme ou son suppléant.

#### Représentants des propriétaires et usagers

- un représentant de la Chambre d'agriculture du département de la Somme ou son suppléant ;
- un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie Amiens Picardie ou son suppléant ;
- un représentant du Comité départemental du tourisme du département de la Somme ou son suppléant ;
- un représentant du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du département de la Somme ou son suppléant ;
- un représentant du Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas-de-Calais/Picardie ou son suppléant ;
- un représentant du Comité départemental de la randonnée pédestre de la Somme ou son suppléant ;
- un représentant du Comité départemental olympique et sportif de la Somme ou son suppléant ;
- un représentant de la Fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Somme ou son suppléant ;
- un représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Somme ou son suppléant ;
- un représentant de l'Union picarde des associations de chasseurs de gibier d'eau et des migrateurs ou son suppléant ;
- un représentant de l'Association des Sauvaginiers de la Haute Somme ou son suppléant ;
- un représentant de l'Association des chasseurs de gibier d'eau des 3 vallées Ancre-Avre-Somme ou son suppléant ;
- un représentant de l'Association syndicale des propriétaires et exploitants d'étangs de la Haute-Somme ou son suppléant ;
- un représentant de l'Union régionale des industries de carrières et matériaux de construction de Picardie ou son suppléant ;
- un représentant de l'Union syndicale des propriétaires agricoles de la Somme ou son suppléant ;
- un représentant de l'Agence de l'eau Artois-Picardie ou son suppléant ;
- un représentant du Pays Santerre Haute-Somme ou son suppléant ;
- un représentant de Bocage 3 vallées ou son suppléant ;

#### Représentants d'associations de protection de la nature

- un représentant du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie ou son suppléant ;
- un représentant de l'Association Picardie Nature ou son suppléant ;
- un représentant de l'Association Somme Nature (CPIE Vallée de Somme) ou son suppléant ;
- un représentant de la Société linnéenne Nord-Picardie ou son suppléant ;

#### Organismes scientifiques

- un représentant du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Nord Pas-de-Calais Picardie ou son suppléant ;
- un représentant du Conservatoire botanique national de Bailleul ou son suppléant.

#### Représentants des services de l'État

- le préfet du département de la Somme ou son suppléant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nord Pas-de-Calais Picardie ou son suppléant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer du département de la Somme ou son suppléant ;
- le délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son suppléant ;
- le délégué inter-régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son suppléant.

Article 3 : Le comité de pilotage peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

Article 4 : Monsieur Bernard LENGLET, président du syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA), a été élu président du comité de pilotage lors de sa réunion du 1er décembre 2015 pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016. Le syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) a été élu structure porteuse chargée de la mise en œuvre du document d'objectif lors de la même réunion du comité de pilotage pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016 .

Article 5 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être présenté devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Somme, le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord Pas-de-Calais Picardie, le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 12 janvier 2016  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
Signé : Jean-Charles GERAY

## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME**

### **Objet : Délégation de signature de M. GARAGNON pour les affaires foncières**

Par délégation, le Directeur départemental des Finances publiques de la Somme

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Somme en date du 1er janvier 2016 accordant pour les procédures foncières délégation de signature à M. Gilbert GARAGNON, Directeur départemental des finances publiques de la Somme,

#### **ARRÊTE**

Art. 1. - La délégation de signature qui est conférée à M. Gilbert GARAGNON, Directeur départemental des finances publiques de la Somme par l'article 1er de l'arrêté du 1er janvier 2016, sera exercée par M. Pascal FLAMME, administrateur des finances publiques, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par M. Jean-Charles PARIS administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du domaine.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Valérie JACQUEMIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale.

Art. 3. - En ce qui concerne les attributions visées sous le n°8 de l'article 1er de l'arrêté du 1er janvier 2016 susvisé, délégation de signature est accordée à Mme Laurette CHELLE, inspectrice des finances publiques.

Art. 4. - En ce qui concerne les attributions visées sous le n°2 de l'article 1er de l'arrêté du 1er janvier 2016 susvisé, délégation de signature est accordée à Mme Laurette CHELLE, inspectrice des finances publiques, pour la signature :

des actes de location et des conventions d'occupation précaire relatifs à la gestion du domaine privé de l'État lorsque le loyer n'excédera pas 50 000 € par an et qu'aucun droit particulier ne sera accordé au preneur ;

des actes d'acquisition dans la limite de 80 000 € ;

des conventions de servitude établies dans le cadre d'opérations d'ensemble ;

des actes de prise à bail dans la limite de 12 000 € par an.

Art. 5. - En ce qui concerne les attributions visées sous le n°5 de l'article 1er de l'arrêté du 1er janvier 2016 susvisé, délégation de signature est accordée à Mme Laurette CHELLE, inspectrice des finances publiques.

Art.6. - Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 octobre 2015.

Art. 7. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances Publiques de la Somme.

Fait à Amiens, le 12 janvier 2016,

Pour le Préfet,

Le Directeur départemental des finances publiques,

Signé : Gilbert GARAGNON

### **Objet : Délégation de signature de M. GARAGNON pour la gestion des patrimoines privés**

Par délégation, le Directeur départemental des Finances publiques de la Somme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Somme en date du 1er janvier 2016 accordant délégation de signature à M. Gilbert GARAGNON, Directeur départemental des finances publiques de la Somme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Somme,

#### **ARRETE**

Art. 1. - La délégation de signature qui est conférée à M. Gilbert GARAGNON, Directeur départemental des finances publiques de la Somme par l'article 1er de l'arrêté du 1er janvier 2016, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Somme, sera exercée par M. Pascal FLAMME, administrateur des finances publiques, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par M. Jean-Charles PARIS administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du domaine.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Valérie JACQUEMIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division du domaine.

Art. 3. - Délégation de signature est accordée de manière permanente à Mme Noëlle TOBOT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1er, alinéa 7 de l'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 susvisé.

Art. 4.- - Délégation de signature est accordée de manière permanente aux fonctionnaires de catégorie B et C suivants, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1er, alinéa 7 de l'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 susvisé, à l'exception de la signature des comptes de gestion et des requêtes adressées aux tribunaux :

Mme Joëlle HERBET-CHELLE, contrôleur principale des finances publiques ;

Mme Sylviane JOURDIN, contrôleur principale des finances publiques ;

Mme Corinne KOENIG, contrôleur principale des finances publiques ;

Mme Elizabeth RICHARD, contrôleur principale des finances publiques ;

Mme Nathalie QUENTIN, contrôleur principale des finances publiques ;

Mme Marie-Christine CAILLEUX, contrôleur des finances publiques ;

Mme Bénédicte FAUCHEZ, agente d'administration principale des finances publiques ;

M. Stéphane BRAILLY, agent d'administration principal des finances publiques.

Art. 5. - Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 1er septembre 2015 et s'applique à compter du 11 janvier 2016.

Art. 6. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances Publiques de la Somme.

Fait à Amiens, le 11 janvier 2016,

Pour le Préfet,

Le Directeur départemental des finances publiques,

Signé : Gilbert GARAGNON

## AUTRES

### **DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE**

**Objet : Décision DIRECCTE NORD – PAS-DE-CALAIS PICARDIE 2016-TS-2 portant délégation de signature de Monsieur Jean-François BENEVISE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais- Picardie dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et de la pêche maritime à Monsieur Dominique YDEE, directeur de l'unité départementale de la Somme**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais Picardie,

Vu le code du travail, notamment ses articles R.8122-1 et 2

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François BENEVISE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Dominique YDEE, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie, responsable de l'unité territoriale de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu la décision Direccte Nord – Pas-de-Calais Picardie 2016-TS- 1 du 5 janvier 2016, portant délégation de signature en matière de décisions relevant du pouvoir propre de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie à Monsieur Dominique YDEE, responsable de l'unité territoriale de la Somme ;

#### DECIDE

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Dominique YDEE, directeur régional adjoint, directeur de l'unité départementale de la Somme, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais Picardie, toutes les décisions mentionnées dans le tableau mis en annexe 1, dans les limites du ressort territorial de la Somme.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique YDEE, délégation de signature est donnée à : Madame Laetitia CRETON, directrice adjointe du travail , à effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais Picardie, toutes les décisions mentionnées dans le tableau mis en annexe 1, dans les limites du ressort territorial de la Somme.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laetitia CRETON, délégation de signature est donnée à : Madame Martine DEVILLERS, directrice adjointe du travail, Madame Nadège PIERRET, directrice adjointe du travail, à effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais Picardie, toutes les décisions mentionnées dans le tableau mis en annexe 1, dans les limites du ressort territorial de la Somme.

Article 4 : la décision Direccte Nord – Pas-de-Calais Picardie 2016-TS- 1 du 5 janvier 2016, portant délégation de signature en matière de décisions relevant du pouvoir propre de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie à Monsieur Dominique YDEE, responsable de l'unité territoriale de la Somme, susvisé est abrogé.

Article 5 : Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord Pas-de-Calais Picardie et le délégué désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Nord-Pas-de-Calais Picardie.

Lille, le 14 janvier 2016

Le Directeur régional des entreprises,

de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nord-Pas-de-Calais Picardie,

Signé : Jean-François BENEVOISE

#### ANNEXE 1 : DÉCISIONS ET ACTES ADMINISTRATIFS VISÉS À L'ARTICLE 1

Décisions et actes administratifs issus du code du travail	Articles d'ordre législatif	Articles réglementaires
<b>Ruptures conventionnelles</b> Homologation et refus d'homologation de la rupture conventionnelle du contrat de travail	L. 1237-14	R 1237-3
<b>Groupements d'employeurs</b> Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'entreprise	L.1253-17	D. 1253-4 D. 1253-7 à D.1253-11
Demande d'agrément du groupement d'employeurs		R. 1253-19
Demande de changement de convention collective par l'autorité administrative		R.1253-26
Cas de mise fin à l'agrément par l'autorité administrative		R 1253-27
<b>Négociation collective</b> Enregistrement des conventions et accords collectifs de travail, des procès-verbaux de désaccord et des plans d'action du code du travail et du code de la sécurité sociale		D 2231-2 à 2231-9 R 138-33
Enregistrement des accords d'intéressement et de participation et des plans d'épargne d'entreprise du code du travail	L.3313-3 L.3323-4 L. 3332-9	D3313-4 D3323-7 D 3332-6
<b>Contrats de génération</b> Enregistrement des accords et plans d'action	L.5121-12	R 5121-29
Observations, décisions de conformité et de non-conformité	L.5121-13	R 5121-32
Mises en demeure de régulariser la situation, de compléter l'accord collectif ou le plan d'action, de transmettre ou compléter le document d'évaluation	L.5121-14 alinéa 1 L.5121-15 alinéa 2	R 5121-37 R 5121-38 D 5121-27 R 5121-33
<b>Institutions représentatives du personnel</b>		



Autorisation de suppression du mandat de délégué syndical		R 2143-6
Décision de mise en place de délégué de site	L.2312-5	R 2312-1
Répartition du personnel dans les collèges électoraux et répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections de délégués du personnel et celles de membres de comités d'entreprises	L.2314-11 L.2324-13	R 2314-6 R 2327-3
Reconnaissance du caractère d'établissements distinct pour les élections de délégués du personnel, des membres de comité d'entreprise et du comité central d'entreprise	L.2314-31 L.2322-5 L ;2327-7	R 2312-2 R 2322-1
Affectation des biens du comité d'entreprise en cas de cessation d'activité de l'entreprise		R 2323-39
Répartition des sièges au comité de groupe	L.2333-4	R 2332-1
<b>Durée du travail</b>		
Dérogations à la durée maximale hebdomadaire absolue de travail du code du travail, et du code rural et de la pêche maritime		R 3121-23 R 713-32
Décisions individuelles de dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne du travail		R 3121-28
Dérogations à la durée maximale moyenne du travail concernant une entreprise ou un type d'activités sur le plan départemental ou local dans le domaine agricole du code rural et de la pêche maritime		R 713-26 R 713-28
<b>HYGIENE SECURITE</b>		
Dérogations à l'interdiction de recours au contrat à durée déterminée ou au contrat de travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux	L 1246-6 L 1251-10 L 4154-1	D 4164-3
Dispenses aux obligations relatives à l'accessibilité et à l'aménagement des postes de travail des travailleurs handicapés		R 4214-28
Dérogations exceptionnelles aux prescriptions techniques applicables avant exécution des travaux : voies et réseaux divers		R 4533-6
Mises en demeure de prendre toutes mesures utiles pour remédier à une situation dangereuse	L 4721-1 L 4721-2	R 4721-1
Recours sur une demande d'analyse de produits formulée par l'inspecteur du travail (application de l'article R 4722-10)		R 4723-5
Dérogations aux dispositions relatives aux contrôles techniques destinés à vérifier le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques		R 4724-13
<b>ALTERNANCE APPRENTISSAGE</b>		
Suspension du contrat d'apprentissage, reprise et refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage, interdiction et fin d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis et jeunes sous contrat d'insertion en alternance	L 6225-4 à L 6225-6	
Décisions relatives au retrait du bénéfice des exonérations de cotisations liées aux contrats de professionnalisation		D 6325-20
<b>Divers</b>		
Composition de la commission de la caisse des congés payés du bâtiment		D 3141-35
Demandes de contrôle de la comptabilité des donneurs d'ouvrage des travailleurs à domicile		R 7413-2

